COMMUNE DE BRACH

PLAN LOCAL D'URBANISME

4-2 Plan de Zonage (Centre-Bourg)

Echelle : 1-1500ème

BRACH

PROJET DE P.L.U. ARRETE par délibération du Conseil Municipal	PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUETE PUBLIQUE	P.L.U. APPROUVE par délibération du Conseil Municipal
LE : 19 Juillet 2016	du 07/11/2016 au 07/12/2016	LE : 22 Décembre 2016

Architectes D.P.L.G.
Urbanistes D.E.S.S.
Paysagistes D.P.L.G.

38,quai de Bacalan
33 300 BORDEAUX
Tél.: 05 56 29 10 70
E-mail :
contact@agencemetaphore.fr

Affaire n°14-11

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Aménagement d'un espace public pouvoient et création d'un nouvel équipement public	Commune
2	Création d'une voie nouvelle de 10m permettant l'accès à la parcelle n°435.	Commune
3	Création d'une bande paysagère de 4m permettant d'assurer l'amnésien du fossé	Commune
4	Création d'une bande paysagère de 5m permettant d'assurer l'amnésien du fossé	Commune
5	Création d'une bande paysagère de 4m permettant d'assurer l'amnésien du fossé	Commune
6	Création d'une bande paysagère de 4m permettant d'assurer l'amnésien du fossé	Commune

LEGENDE :

Zonage

UA	Zone	ZONES URBAINES : Zone "U"
1AUa	Secteur de zone	ZONES A URBANISER : Zone "AU"
		ZONES NATURELLE : Zone "N"
		ZONES AGRICOLES : Zone "A"

Eléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Plantations à réaliser
- Entité boisée à protéger

Autres indications

- Point de passage obligé
- Emplacement Réservé
- Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Retrait que doivent respecter les constructions par rapport aux limites séparatives jouxtant un espace boisé soumis à un risque feu de forêt

- Zone UA : Centre Bourg constitué
- Zone UE : Zone d'équipements collectifs
- Zone UK : Zone d'hébergement touristique
- Zone 1AUa et 1AUb : Zone de développement urbain organisé à vocation d'habitat
- Zone 1AUc : Zone de développement urbain organisé à vocation commerciale
- Zone 1AUep : Zone destinée à la production d'énergie photovoltaïque
- Zone 1AUY : Zone de développement urbain organisé à vocation artisanale
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle et forestière
- Zone Ne : Zone destinée aux équipements sportifs et aux ateliers municipaux
- Zone Nl : Zone destinée à la réalisation d'un parc public
- Zone Nstep : Zone destinée à la station d'épuration